

Le quatre juillet deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Marc AVENARD, Maire.

Date de convocation : 28 juin 2024

Nom	Prénom	Fonction	Présent	Absent	Donne Pouvoir à
AVENARD	Marc	Maire	X		
HERVIER	Murielle	1 ^{er} adjoint		X	Marc AVENARD
GUILLE DES BUTTES	Jean-Luc	2 ^{ème} adjoint	X		
MAHARAUX	Sylviane	3 ^{ème} adjoint	X		
LEMARIE	Pascale	Conseiller délégué	X		
VICTOR	Christophe	4 ^{ème} adjoint	X		
BAUCHER	Sandrine	Conseiller		X	Sylviane MAHARAUX
AYMA	Yucel	Conseiller		X	
BOURGINE	Delphine	Conseiller	X		
BONHOMME	Jérémy	Conseiller	X		
BOYER	Isabelle	Conseiller	X		
JAQUINOD	Marc	Conseiller	X		
MAZAS	Nadine	Conseiller		X	Pascale LEMARIE
MANUGUERRA	Serge	Conseiller délégué	X		
ANDIOLE	Emilie	Conseiller	X		
MEERSCHAUT	Johann	Conseiller délégué		X	Christophe VICTOR
FOURNIER	Maryvonne	Conseiller		X	Serge MANUGUERRA

- Nombre de membres en exercice : 17
- Nombre de membres présents : 11
- Nombre de membres votants : 16

Ordre du jour

➤ Affaires financières

- Subvention exceptionnelle « Avenir de Luray »

➤ Affaires scolaires

- Information sur les dérogations scolaires 2024/2025
- Conseil d'école (compte rendu) du 14 juin 2024
- Semaine des 4 jours ou 4 jours 1/2

➤ Affaires générales

- Préparation de la Fête du 14 juillet
- Formation tri-déchets le 04 septembre 2024 à 10h00 (sensibilisation compostage)

➤ Urbanisme

- Droit de préemption urbain

➤ Questions diverses

Début de séance : 19h00

Le procès-verbal de la séance du 24 mai et 06 juin 2024 sont adoptés à la majorité.

M. VICTOR est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Il est passé ensuite à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

I. Affaires financières

Délibération n°2024-033

I.1. Subvention exceptionnelle « Avenir de Luray »

Le Club de Pétanque « Avenir de Luray » sollicite une subvention exceptionnelle pour sa participation aux championnats de France.

Le Conseil, unanime, décide d'octroyer à titre exceptionnel la subvention suivante :

Association	Objet	Montant attribué
Avenir de Luray	Déplacement championnat de France à Yriex (Haute Vienne)	1 000 €

II. Affaires scolaires

II.1. Informations sur les dérogations scolaires 2024/2025

Suite à la réunion du Conseil d'Ecole, 7 dérogations ont été acceptées pour la prochaine rentrée.

II.2. Compte rendu du conseil d'école du 14 juin 2024

A ce jour, l'école Jules Ferry compte 181 élèves :

- 56 élèves en maternelles (PS/MS/GS) ;
- 125 élèves en élémentaire (CP au CM2),

Les enseignantes remercient la Mairie pour l'ensemble des activités financées (voile, piscine, rugby et musique).

De nouvelles activités pourraient être envisagées, comme le tennis.

L'équipe éducative propose au personnel communal d'assister à une formation pHARe (harcèlement à l'école). Le Maire est favorable.

La fréquentation de la garderie est à la baisse.

Pour 2024/2025, l'étude dirigée du soir se fera sur deux classes.

Délibération n°2024-034

II.3. Semaine des 4 jours ou 4 jours 1/2

Monsieur le Maire informe le Conseil que les enseignantes se sont prononcées pour le maintien de la semaine à 4 jours. Le Conseil a pris acte de la décision des enseignantes

Après débat, le Conseil Municipal propose le maintien à une organisation hebdomadaire du temps scolaire à 4 jours.

III. Affaires générales

III.1. Préparation de la Fête du 14 juillet 2024

Pour le repas du 14 juillet, la Commission culturelle a enregistré 104 inscriptions.

Un point sur l'organisation du service et de la cérémonie a été fait.

III.2. Formation tri déchets

Une réunion de sensibilisation sur le compostage organisée par l'Agglomération du Pays de Dreux aura lieu le 04 septembre 2024 à 10h00 à l'école Jules Ferry pour les élus et le personnel communal.

IV. Urbanisme

IV.1. Droit de préemption urbain

- V. Après avoir pris connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner les propriétés cadastrées AC 302, AA 695, A 694, AC 79, AB 261 et AC 216, le Conseil, unanime, décide le non exercice du droit de préemption prévu par le Code de l'Urbanisme (Art. A 213-1 du Code de l'Urbanisme).

VI. Questions diverses

Marc AVENARD :

- Des associations ont transmis leurs remerciements pour l'obtention de la subvention (FNACA, Radio Grand Ciel, Ligue contre le cancer...).
- Redevances 2023 pour occupation du domaine public : plusieurs entreprises sont redevables à la commune de Luray de la redevance 2023 pour occupation du domaine public :
 - Eure-et-Loir Numérique : 2 000,00 euros ;
 - Orange : 1 714,00 euros ;
 - Orange enfouissement : 4 420,00 euros ;

Serge MANUGUERRA

- L'exercice incendie à la cantine a été reporté. Il se fera en début d'année.
- Projet d'aménagement du cimetière suite à une visite du chantier à La Loupe.

Christophe VICTOR

- Demande l'achat de poteaux pour ranger les vélos devant la Mairie.

Isabelle BOYER

- Les catalogues pour les colis de Noël ont été reçus, un choix reste à effectuer.
- Un questionnaire paraîtra sur les Clairét afin de permettre aux personnes non-inscrites pour les colis d'en bénéficier.

Delphine BOURGINE

- L'opération « nettoyons les trottoirs et taille des haies » a bien fonctionné. La distribution des flyers au Gas Bernier reste à effectuer.

Pascale LEMARIE

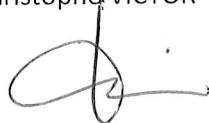
- Demande de remplacement des pots « à mégots » à l'espace Clairét.

Séance levée à 21h30

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 6 septembre 2024 à 19h00 en Mairie.

Le Secrétaire

Christophe VICTOR



Le Maire

Marc AVENARD

